



Ministère de la Santé et de
la Lutte contre le Sida



Fonds des Nations Unies
pour la Population

TERMES DE REFERENCES ACTUALISES

**RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS NATIONAUX POUR CONDUIRE
LE PROCESSUS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES
PRESTATAIRES DES ZONES D'INTERVENTION DE L'UNFPA Y COMPRIS
DES DISTRICTS COUVERTS PAR L'INITIATIVE H4+Sida EN SONU**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire bénéficie depuis Août 2013, d'un financement du Gouvernement Suédois intitulé « Initiative H4+Sida » dont le but est de contribuer à l'accélération des progrès vers l'atteinte des OMD 4 et 5 à travers la mise en œuvre d'interventions à haut impact rapide. Parmi ces interventions à haut impact rapide, figure au premier rang, l'amélioration de la disponibilité, la qualité et l'utilisation des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) dans les formations sanitaires.

L'acquisition de compétences en SONU requiert un processus de formation axe sur la compétence qui s'assure que les apprenants ont acquis les connaissances nécessaires au cours d'exposés illustrés en salle et les compétences de pratique des gestes qui sauvent à travers la démonstration et l'encadrement par des formateurs chevronnés, sur mannequin et stages cliniques.

Dans les PTA 2014 de UNFPA pour l'initiative H4+ Sida, il est prévu la mise en œuvre de ce processus de formation au profit des structures identifiées pour servir de sites SONU de base et SONU complet renforcés avec de l'équipement complémentaire nécessaire. L'UNFPA a reçu une requête du MSLS à cet effet. L'analyse de l'état d'exécution du PTA indique un retard dans la mise en œuvre des activités lié entre autres à la lenteur de traitement des dossiers par la partie nationale et de la faible disponibilité des personnes ressources au niveau de la partie nationale pour conduire les activités de formations en SONU avec célérité. Pour contourner ces challenges, JHPIEGO avait été identifié lors de la finalisation du PTA, pour conduire ces activités. Malheureusement, un agrément n'a pu être signé avec cette organisation (JHPIEGO) cette année du fait des difficultés administratives survenues au cours de l'exécution du PTA précédent.

Devant cette disponibilité insuffisante des personnes ressources au niveau national pour accélérer la mise en œuvre des activités de formation de SONU, il serait souhaitable que deux consultants nationaux dont un médecin et une sage femme soient recrutés. Ces consultants devront avoir un background de formateur chevronné à même de conduire ce processus avec diligence et dans les délais afin de réaliser les objectifs annuels prévus et garantir la qualité dans l'exécution desdites formations qui sont d'un certain niveau de complexité.

II. OBJECTIFS

L'objectif général est de conduire le processus de mise en place des sites de stage pour les élèves sages-femmes et de renforcer les capacités des prestataires en SONU (Formation, supervision) afin de garantir la qualité de la formation et de la prise en charge des cas dans les structures sanitaires.

De façon spécifique, il s'agira

1. Apporter un appui à la mise en place de sites de de stages des élèves sages-femmes et des participants lors des formations continues an SONU dans zones d'interventions de l'UNFPA ;
2. Conduire le processus de formation des prestataires en SONU ;
3. Assurer régulièrement la supervision post formation des prestataires formés afin d'apprécier le niveau d'application des compétences acquises, identifier les difficultés et proposer des solutions d'amélioration de façon continue la qualité des services offerts

4. Rendre compte à l'UNFPA et au MSLS des résultats en termes de pratique des compétences en SONU et de fonctionnalité des sites.

III. RESULTATS ATTENDUS

1. Les sites de de stages pour les formations en SONU sont mis en place dans les zones d'interventions de l'UNFPA ;
2. Les compétences des prestataires sont renforcées selon l'approche basée sur les compétences pour une offre efficace et de qualité des SONU;
3. Les supervisions post formation des prestataires formés sont organisées régulièrement afin d'apprécier le niveau d'application des connaissances acquises améliorer de façon continue la qualité des services offerts,
4. Des rapports axés sur les résultats sont fournis à l'UNFPA et au MSLS.

IV. TACHES DU CONSULTANT

Les consultants auront pour taches de :

1. Conduire le processus d'identification des sites de stage pour les formations en SONU ;
2. Identifier les besoins complémentaires en équipements nécessaires pour ces sites identifiés ;
3. Conduire le processus de mise en place/renforcement des compétences des pools de formateurs en SONU au niveau des régions couvertes par les interventions de l'UNFPA ;
4. Apporter un appui à l'organisation pratique des sessions de formation en SONU ;
5. Conduire les sessions de formation théorique et pratique selon l'approche basée sur les compétences en collaboration avec la partie nationale ;
6. Assurer la supervision formative des prestataires formés en collaboration avec l'équipe cadre de district afin d'apprécier la qualité des soins offerts ;
7. Produire des rapports de formation et de supervision de qualité mettant en exergue les progrès constants dans l'amélioration de la qualité de la prise en charge des SONU.

V. PERIODE D'EXECUTION DES TACHES

L'exécution de ces taches se fera du **29 octobre 2014 07 novembre 2014**, soit **30 jours**

VI. PROFIL DES CONSULTANTS

- Etre titulaire d'un diplôme en science médicale ou d'un diplôme en soins obstétriques (Doctorat d'état en médecine, Sage-Femme Diplômé d'Etat...) avec 5 ans d'expérience au minimum dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant ;
- Avoir des connaissances et une expérience avérées en matière de SONU ;
- Avoir des qualités d'un formateur chevronné (maitre formateur) avec une maîtrise de la méthodologie de l'approche basée sur les compétences à même de conduire et superviser des sessions de formations en SONU à travers des standards de performance.

VII. EVALUATION DU CONSULTANT

L'évaluation des consultants se fera sur la base du niveau d'atteinte des résultats attendus notamment la mise en place des sites de stage, le renforcement des capacités des prestataires en SONU et l'organisation des supervisions avec production des rapports de performance.

VIII. FINANCEMENT

Le financement de cette activité sera imputé à la ligne budgétaire : UNFPA-UZJ14CIV-PU0074- UZJ14- ACTIVITE 02